



PAR COURRIEL

Québec, le 13 mars 2020

Madame Karine Dallaire
Chargée de projets
Direction de la restauration des sites miniers
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
5700, 4^e Avenue Ouest, local C 318
Québec (Québec) G1R 6R1
Karine.Dallaire@mern.gouv.qc.ca

**Objet : Questions complémentaires du 13 mars 2020 – L'état des lieux et la gestion de
l'amiante et des résidus miniers amiantés**

Madame,

En référence au dossier présentement à l'étude, la commission chargée de l'examen du projet désire obtenir des renseignements complémentaires.

Veuillez trouver, annexées à la présente, des questions pour lesquelles la commission souhaite recevoir les réponses d'ici le 17 mars 2020 compte tenu de l'échéancier dont elle dispose pour ses travaux.

Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, veuillez reprendre le libellé pour la question avant d'y ajouter votre réponse. Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Geneviève Grenier
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

1. Quel est le statut de la Politique d'utilisation accrue et sécuritaire de l'amiante chrysotile adoptée en 2002 ? Fait-elle toujours partie des politiques de votre Ministère et, si oui, quelles activités votre Ministère réalise-t-il en lien avec cette politique?
2. Le règlement fédéral interdisant l'amiante et les produits en contenant (article 8) permet la réutilisation de l'amiante intégré aux infrastructures routières pour la restauration des sites miniers. Veuillez décrire les activités qui pourraient être exercées et comprises dans le terme « restauration ».